



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, jeudi le 1^{er} octobre 2009, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay, sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

Le poste de conseiller au siège numéro 4 est vacant.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Claire Coulombe, greffière, sont aussi présents.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, est également présente jusqu'à 20h15 et M. Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, est aussi présent jusqu'à 20h05.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Déborah Bélanger, mairesse, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19h30.

340/01-10-09

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière.

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

A Ouverture

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009

Période de questions du public

B Gestion financière

1. Adoption des comptes payés et à payer pour le mois de septembre 2009
2. Déclaration de l'employeur partie au Régime de retraite du Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec (RRFS-FTQ)
3. Travaux de mise aux normes du réseau d'eau potable dans le secteur Sainte-Véronique : Approbation des comptes soumis

C Gestion administrative

1. Rapport de la mairesse sur la situation financière de la Ville et de l'Agglomération
2. Appui aux Résidences Côte-Cartier
3. Contrats de travail des employés cadres

D Contrats et appels d'offres

1. Contrat de collecte et de transport des matières recyclables et des déchets
2. Appel d'offres numéro 2009-11 : Collecte et transport des matières recyclables et des matières résiduelles

E Avis de motion

1. Avis de motion : Règlement numéro 155 visant l'installation d'équipements destinés à avertir en cas d'incendie
2. Avis de motion : Règlement numéro 156 modifiant le règlement numéro 102 permettant à certains véhicules tout terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

F Adoption des règlements

1. Adoption du règlement numéro 154 modifiant le règlement numéro 109 relatif au lotissement

G Sécurité publique

H Transport routier

1. Prêt à usage entre le ministère des Transports et la Ville
2. Achat d'une gratte réversible pour l'unité 100-03
3. Demande de lumière de rue

I Hygiène du milieu

1. Approbation de l'entente relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR) et autorisation de signatures
2. Règlement # 21 décrétant un emprunt de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000,00 \$) pour la construction et l'exécution des travaux d'installation de géomembranes textiles synthétiques pour les cellules 3 et 4 du lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge
3. Règlement # 22 de la RIDR décrétant un emprunt d'un million quatre cent quarante-trois mille dollars (1 443 000,00 \$) pour la construction et l'exécution des travaux de recouvrement étanche et final du lieu d'enfouissement sanitaire de Rivière-Rouge selon le décret # 470-2005 du ministère de l'Environnement

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

1. Recours en injonction afin de forcer l'exécution de travaux de manière à rendre la propriété située au 16 789 chemin du Lac-Kiamika conforme à la réglementation applicable à la Ville

K Loisirs et culture

1. Carrefour Jeunesse Desjardins : Contribution annuelle

L Divers

1. Appui à l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints
2. Appui au Club de motoneige l'Aiglon de Chute-Saint-Philippe

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

341/01-10-09

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2009

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2009 soit adopté tel que préparé par Mme Claire Coulombe, greffière.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

GESTION FINANCIÈRE

342/01-10-09

ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2009

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du Conseil, la liste officielle des comptes de septembre 2009 se détaille comme suit :

Salaires (ch. # 8508 à 8876) :	147 524,67 \$
Remises fédérales et provinciales :	71 564,24 \$
Comptes courants (ch. # 91624 à 91810) :	413 773,27 \$
Total :	632 862,18 \$

Que ces comptes soient approuvés et payés, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 73.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 73 font partie de la présente liste de comptes. Le Conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 9 du règlement numéro 73.

ADOPTÉE

343/01-10-09

DÉCLARATION DE L'EMPLOYEUR PARTIE AU RÉGIME DE RETRAITE DU FONDS DE SOLIDARITÉ DE LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS DU QUÉBEC (RRFS-FTQ)

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer la déclaration de l'employeur partie au Régime de retraite du Fonds de solidarité de la Fédération des travailleurs du Québec (RRFS-FTQ), pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

344/01-10-09

TRAVAUX DE MISE AUX NORMES DU RÉSEAU D'EAU POTABLE DANS LE SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement d'un montant total de 85 570,20 \$ plus les taxes à « Les Constructions Soldi inc. » relativement à une partie des travaux réalisés pour la mise aux normes du système d'alimentation en eau potable dans le secteur Sainte-Véronique, à même les sommes du règlement d'emprunt numéro 131 tel que modifié par le règlement numéro 151, le tout conformément au document préparé par M. Alain Ryan, ingénieur de la firme GENIVAR Société en commandite, en date du 28 septembre 2009.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

345/01-10-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

GESTION ADMINISTRATIVE

RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE ET DE L'AGGOMÉRATION

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, la mairesse, Mme Déborah Bélanger, livre son rapport sur la situation financière de la Ville et de l'Agglomération.

Chers Contribuables,

À quelques semaines de la fin de l'année fiscale en cours et de la présentation des prévisions budgétaires de l'année suivante, nous vous présentons le portrait financier de la Ville et de l'Agglomération de Rivière-Rouge.

Les états financiers de la Ville de Rivière-Rouge (ville centrale) indiquent un surplus de 108 831 \$ pour l'exercice 2008. Ainsi, au 31 décembre 2008, Rivière-Rouge possédait un surplus accumulé non affecté de 110 376 \$, incluant le surplus de l'exercice 2008. Pour ce qui est de l'exercice en cours, nous anticipons un léger surplus au niveau des revenus et des dépenses.

Les états financiers de l'Agglomération de Rivière-Rouge indiquent un surplus de 270 513 \$ pour l'exercice 2008. Ainsi, au 31 décembre 2008 l'Agglomération possédait un surplus accumulé non affecté de 298 536 \$, lequel inclut le surplus de l'exercice 2008. Pour l'exercice en cours, nous prévoyons terminer en équilibre au niveau des revenus et dépenses.

Le Conseil municipal de la Ville de Rivière-Rouge et celui de l'Agglomération auront à élaborer au cours des prochaines semaines, un budget qui devra établir les revenus et les dépenses inhérents aux compétences de proximité et d'agglomération qu'il doit exercer. Il s'agit encore cette fois-ci d'un exercice budgétaire qui exige beaucoup de discernement puisqu'il faut faire preuve de diligence pour bien répartir les revenus et dépenses de proximité et d'agglomération.

Dans le cadre de son programme triennal d'immobilisations, la Ville et l'Agglomération de Rivière-Rouge ont réalisé les principaux travaux suivants :

Pour l'Agglomération de Rivière-Rouge :

- ❖ Achat d'un camion servant d'unité d'urgence au Service de sécurité incendie secteur L'Annonciation-Marchand
- ❖ Construction d'une clôture au Parc Liguori-Gervais

Pour la Ville de Rivière-Rouge :

- ❖ Continuité des travaux de revitalisation du centre-ville sur la rue L'Annonciation en partenariat avec le MTQ
- ❖ Renouvellement d'équipements à neige et de certains véhicules
- ❖ Recherche en eau souterraine dans le secteur Sainte-Véronique
- ❖ Construction d'une station de pompage et raccordement au réseau d'aqueduc existant dans le secteur Sainte-Véronique (mise aux normes du système d'alimentation en eau potable)
- ❖ Remplacement des conduites d'égout sanitaire et de modifications au poste de pompage au Camping Sainte-Véronique
- ❖ Reconstruction d'un barrage au lac Paquet dans le secteur Marchand
- ❖ Installation de panneaux d'affichage stratégique
- ❖ Réfection de ponts et chemins
- ❖ Asphaltage du chemin du Lac-Jaune
- ❖ Aménagement des parcs Perrier et Richelieu
- ❖ Installation de clôtures au camping du secteur Saint-Véronique



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

En 2010, nous prévoyons nous consacrer aux projets suivants :

- ❖ Achèvement de la revitalisation du centre-ville
- ❖ Terminaison des travaux d'égout et d'eau potable amorcés en 2009
- ❖ Améliorations du réseau routier.

Une liste plus détaillée des projets et immobilisations vous sera présentée lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2010 dans le cadre du programme triennal d'immobilisations.

Le salaire des élus municipaux se détaille comme suit :

- Maire :** Salaire imposable annuel de 25 530 \$ et allocation non imposable de 12 765 \$;
- Conseiller :** Salaire imposable annuel de 8 510 \$ et allocation non imposable de 4 255 \$;
- Maire suppléant :** Salaire imposable mensuel supplémentaire de 236.75 \$ et allocation non imposable de 118.37 \$.

Tel que requis par la Loi, je dépose au bureau de la greffière pour consultation, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclu depuis le 3 novembre 2008. Je dépose également une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

Déborah Bélanger, mairesse;

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De publier le présent rapport dans l'édition locale du journal L'Information du Nord.

ADOPTÉE

346/01-10-09

APPUI AUX RÉSIDENCES CÔME-CARTIER

CONSIDÉRANT que les Résidences Côme-Cartier désirent faire des travaux majeurs à la bâtisse actuelle afin d'accueillir de nouveaux résidents et de mieux répondre aux besoins de la clientèle;

CONSIDÉRANT que les Résidences Côme-Cartier sont actuellement locataire de la bâtisse qu'elles occupent et que cette situation fait en sorte qu'il leur est difficile de procéder à des travaux, tant au niveau de l'obtention des autorisations nécessaires que de la possibilité de présenter des demandes d'aide financière;

CONSIDÉRANT que cet établissement dessert plusieurs municipalités de la Vallée de la Rouge et que les besoins sont et seront de plus en plus importants dans l'avenir étant donné le vieillissement de la population;

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le Conseil d'administration des Résidences Côme-Cartier dans leurs démarches pour l'acquisition de l'immeuble qu'elles occupent et de trouver le financement nécessaire pour entreprendre les travaux de rénovation et d'agrandissement de la bâtisse actuelle.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités de La Macaza, Nominingue, L'Ascension, Lac-Saguay, Labelle et La Minerve afin de leur demander leur appui dans ce dossier.

ADOPTÉE

347/01-10-09

CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS CADRES

CONSIDÉRANT que le Conseil et les employés cadres de la Ville, ainsi que l'assistance de direction, se sont entendus sur leurs conditions salariales pour la période allant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse à signer de nouveaux contrats de travail de tous les employés cadres (à l'exception du directeur du Service de sécurité publique), ainsi que celui de l'assistante de direction, pour les années 2009, 2010 et 2011.

Que la politique relative aux conditions générales de travail des employés de niveau cadre, adoptée le 26 février 2007 par la résolution numéro 051/26-02-07, continue de s'appliquer.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

348/01-10-09

CONTRAT DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES DÉCHETS

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre relatif à la collecte et au transport des matières résiduelles et recyclables doit être publié sous peu et que l'entrée en vigueur du contrat de collecte ne pourra être antérieure au 1^{er} janvier 2010;

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été conclu avec « Services Sanitaires J L R Cloutier inc. » pour la collecte et le transport des matières recyclables et des déchets jusqu'au 30 novembre 2009 et qu'il y a lieu de le prolonger;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De prolonger le contrat conclu avec « Services Sanitaires J L R Cloutier inc. » pour la collecte et le transport des matières recyclables et des déchets pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2009, au coût total de 14 031,66 \$ plus les taxes aux mêmes conditions que celui antérieurement conclu.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

349/01-10-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2009-11 : COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'approuver les documents de soumissions relatifs au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2009-11 de la Ville, incluant entre autres, l'avis de soumission, le devis et les tous les documents de soumission s'y rapportant datés du 1^{er} octobre 2009 tels que préparés par la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la collecte et le transport des matières recyclables et des matières résiduelles pour le territoire de la Ville (secteurs L'Annonciation, Marchand et Sainte-Véronique) pour un contrat d'une durée de trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2010 se terminant le 31 décembre 2012, avec une option de renouvellement de deux (2) ans débutant le 1^{er} janvier 2013 se terminant le 31 décembre 2014.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 19 octobre 2009 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 50,00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge.

Que tout renseignement concernant le présent appel d'offres puisse être obtenu de M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, ou de Mme Lise Cadieux, greffière adjointe.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au présent document d'appel d'offres numéro 2009-11 de la Ville.

Que les soumissions soient accompagnées d'une garantie de soumission sous forme de chèque visé à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge ou d'une lettre de garantie bancaire représentant dix pour cent (10%) du montant total de la soumission, incluant les taxes, pour la première (1^{ère}) année complète de la soumission (soit pour l'année 2010); pour le cas d'un cautionnement de soumission, celui-ci doit représenter dix pour cent (10%) du montant total de la soumission, incluant les taxes, et devra être accompagné d'une lettre d'intention originale de la compagnie d'assurances s'engageant, si un contrat découle de la soumission, à remplacer le cautionnement de soumission par des cautionnements équivalents chacun à au moins cinquante pour cent (50%) du montant total de la soumission, incluant les taxes : 1^{er} pour gages, matériaux et main-d'œuvre, 2^e pour exécution.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules de la Ville soient acceptées.

Que les soumissions (l'original et une copie) dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 19 novembre 2009 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 19 novembre 2009 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 155 VISANT L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DESTINÉS À AVERTIR EN CAS D'INCENDIE

M. le conseiller Denis Lacasse donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 155 visant l'installation d'équipements destinés à avertir en cas d'incendie.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 156 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 102 PERMETTANT À CERTAINS VÉHICULES TOUT TERRAIN MOTORISÉS DE CIRCULER SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

M. le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 156 modifiant le règlement numéro 102 permettant à certains véhicules tout terrain motorisés de circuler sur certains chemins municipaux

ADOPTION DES RÈGLEMENTS

350/01-10-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 154 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 109 RELATIF AU LOTISSEMENT

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'adopter le règlement numéro 154 modifiant le règlement numéro 109 relatif au lotissement.

ADOPTÉE

Le texte intégral du règlement numéro 154 modifiant le règlement numéro 109 relatif au lotissement est reproduit au livre des règlements.

TRANSPORT ROUTIER

351/01-10-09

PRÊT À USAGE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LA VILLE

CONSIDÉRANT que pour l'aménagement du village relais dans le secteur Sainte-Véronique, la Ville doit louer un terrain du ministère des Transports du Québec;

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la mairesse à signer le document relatif au prêt à usage à titre gratuit entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Rivière-Rouge portant sur les lots 13B-1, 14-1 du rang 2, 13-9, 14A-5 et 14B-3 du rang 3 du cadastre du Canton de Turgeon pour une période de cinq (5) ans allant du 1^{er} juin 2009 au 31 mai 2014.

D'autoriser le paiement de la somme de 500,00 \$ plus les taxes pour couvrir les frais administratifs pour toute la durée du prêt à usage.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

352/01-10-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

ACHAT D'UNE GRATTE RÉVERSIBLE POUR L'UNITÉ 100-03

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition d'une gratte réversible de 9 pieds en tenelene avec déflecteur de caoutchouc chez « Les Machineries St-Jovite inc. » au coût de 8 862,69 \$ plus les taxes, le tout conformément à leur offre présentée le 27 août 2009.

ADOPTÉE

353/01-10-09

DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la présentation à Hydro-Québec d'une demande de branchement d'une lumière de rue à l'intersection du chemin Chaboillez Est et de l'impasse Chaboillez, par M. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, selon les tarifs réguliers d'Hydro-Québec.

D'autoriser l'acquisition par la Ville de cette lumière de rue chez « Champagne Électrique inc. ».

ADOPTÉE

354/01-10-09

HYGIÈNE DU MILIEU

APPROBATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR) ET AUTORISATION DE SIGNATURES

ATTENDU QUE les municipalités de L'Ascension, La Macaza, Lac-Saguay, Nominique, Rivière-Rouge, Arundel, Huberdeau, Montcalm, Lac-Supérieur, Saint-Faustin-Lac-Carré, Lantier, Val-David, Ste-Lucie-des-Laurentides, La Conception, Lac-Tremblant-Nord, Mont-Tremblant, Ivry-sur-le-Lac, Ste-Agathe-des-Monts, Val-des-Lacs, Amherst, Barkmère, Brébeuf, La Minerve, Labelle, Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont, Saint-Sauveur et Saint-Adolphe d'Howard sont présentement parties à une entente intermunicipale concernant l'exploitation d'un lieu régional d'enfouissement technique et créant la Régie intermunicipale des déchets la Rouge;

ATTENDU QUE la Ville de Rivière-Rouge a donné un avis le 30 juin 2008 pour mettre fin à l'entente le 31 décembre 2008;

ATTENDU QU' il y a lieu d'adopter une nouvelle entente pour prévoir le maintien de la Régie;

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge a été constituée par une entente intermunicipale approuvée le 30 juin 1992;

ATTENDU QUE cette entente a été remplacée par une entente conclue en novembre 1996;

ATTENDU QUE les municipalités parties à cette entente doivent apporter des modifications importantes à l'entente intermunicipale intervenue en novembre 1996 et prenant effet le 1^{er} janvier 1997 et modifiée le 17 septembre 2008;

ATTENDU QUE l'intégration de nouvelles municipalités à l'entente et les récents changements réglementaires justifient la conclusion d'une nouvelle entente intermunicipale intégrant les nouvelles modifications tout en assurant le maintien de la Régie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

ATTENDU QUE les parties à la présente désirent se prévaloir des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* en vue de modifier l'entente initiale et ses amendements pour la remplacer par une nouvelle entente intermunicipale;

ATTENDU QUE les parties à la présente entente conviennent qu'en tout temps et en toute circonstance pendant la durée de cette entente, elles collaboreront entre elles au sein de la Régie, pour assurer la bonne marche des opérations de celle-ci et pour s'assurer, collégialement, que les opérations de la Régie s'effectueront dans le respect des règles de bon voisinage, notamment au chapitre de la gestion des odeurs et des autres inconvénients inhérents aux opérations de la Régie;

EN CONSÉQUENCE DE CES ATTENDUS :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Ville de Rivière-Rouge, adopte l'entente intermunicipale relative à la gestion des matières résiduelles de la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge.

D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

355/01-10-09

RÈGLEMENT # 21 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE DOLLARS (2 500 000,00 \$) POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE GÉOMEMBRANES TEXTILES SYNTHÉTIQUES POUR LES CELLULES 3 ET 4 DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE RIVIÈRE-ROUGE

CONSIDÉRANT la conclusion de l'entente relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'approuver le règlement # 21 décrétant un emprunt de deux millions cinq cent mille dollars (2 500 000,00 \$) pour la construction et l'exécution des travaux d'installation de géomembranes textiles synthétiques pour les cellules 3 et 4 du lieu d'enfouissement technique de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 180/04-05-09.

ADOPTÉE

356/01-10-09

RÈGLEMENT # 22 DE LA RIDR DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MILLION QUATRE CENT QUARANTE-TROIS MILLE DOLLARS (1 443 000,00 \$) POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RECOUVREMENT ÉTANCHE ET FINAL DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE RIVIÈRE-ROUGE SELON LE DÉCRET # 470-2005 DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT la conclusion de l'entente relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'approuver le Règlement # 22 de la RIDR décrétant un emprunt d'un million quatre cent quarante-trois mille dollars (1 443 000,00 \$) pour la construction et l'exécution des travaux de recouvrement étanche et final du lieu d'enfouissement sanitaire de Rivière-Rouge selon le décret # 470-2005 du ministère de l'Environnement.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

357/01-10-09

RECOURS EN INJONCTION AFIN DE FORCER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE MANIÈRE À RENDRE LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 16 789 CHEMIN DU LAC-KIAMIKA CONFORME À LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE À LA VILLE

ATTENDU QUE le lot P 62-B-1 du rang 6 dans le Canton Turgeon, circonscription foncière de Labelle (ci-après appelé la « propriété »), dont la matricule est le 1465-23-6683 avec un immeuble dessus érigé portant le numéro civique 16789, chemin du Lac-Kiamika est situé sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU QU' un garage a été érigé sur la propriété sans obtenir les autorisations préalables requises à cet effet et que ce dernier s'avère en contravention avec la réglementation applicable;

ATTENDU QU' une partie du bâtiment empiète sur la bande de protection riveraine, le tout en contravention avec la réglementation applicable sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE les procédures et les actions requises pour enjoindre le propriétaire à corriger cette situation ont été dûment prises par les représentants de la Ville de Rivière-Rouge, mais sans succès;

ATTENDU QUE le propriétaire n'a, en date d'aujourd'hui, toujours pas exécuté les travaux permettant de rendre son immeuble conforme aux règlements et lois applicables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés, s.e.n.c.r.l. soit et est mandatée pour transmettre une mise en demeure au propriétaire de la propriété et d'obtenir, si requis, toutes les ordonnances nécessaires afin de rendre la propriété conforme aux règlements applicables sur le territoire de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 334/08-09-09.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

LOISIRS ET CULTURE

358/01-10-09

CARREFOUR JEUNESSE DESJARDINS : CONTRIBUTION ANNUELLE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le versement de la contribution 2009 de la Ville de Rivière-Rouge, dans le cadre de ses compétences d'agglomération, au Carrefour Jeunesse Desjardins au montant de 6 000,00 \$.

ADOPTÉE

DIVERS

359/01-10-09

APPUI À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES MAÎTRES DE POSTE ET ADJOINTS

ATTENDU que le gouvernement du Canada a imposé un moratoire sur la fermeture des bureaux de poste en 1994;

ATTENDU que le présent gouvernement fédéral étudie la possibilité de mettre un terme à ce moratoire sur la fermeture des bureaux de poste;

ATTENDU que les bureaux de poste jouent un rôle clé dans notre vie économique et sociale en fournissant une infrastructure dont les communautés rurales ont besoin pour prospérer et les entreprises ont besoin pour grandir;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Denis Lacasse,
appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

De demander au gouvernement du Canada qu'il maintienne le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux et qu'il permette à la Société des Postes de maintenir, de rehausser et d'améliorer les services postaux.

ADOPTÉE

360/01-10-09

APPUI AU CLUB DE MOTONEIGE L'AIGLON DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le Club de motoneige l'Aiglon de Chute-Saint-Philippe dans leurs démarches auprès du ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin d'obtenir l'autorisation d'aménager un sentier de motoneige sur un chemin forestier existant reliant le lac de La-Haie (trans-Québec 53) au nord du lac Bélanger (régionale 319).

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite les citoyens présents à poser des questions.

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par le public.



No de résolution
ou annotation

361/01-10-09

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Yves Sigouin,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h53.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe